



Adresse Mail professionnelle générique

Par Sam97

Bonjour,

je me permets de solliciter votre expertise concernant un sujet.

En étant en arrêt maladie pour dépression suite à un harcèlement, j'ai demandé à mon employeur de m'envoyer mes fiches de paie mais n'ayant pas de retour, j'étais obligé de les récupérer dans une boîte mail professionnelle générique qui commence par "comptabilité"

En fait j'ai toujours l'accès à cette boîte vu que je remplaçais mon collègue de temps en temps or en consultant des messages me concernant j'ai pu constater que mon employeur a établi une fausse attestation avec ma propre signature, j'ai téléchargé toutes les preuves, or je ne sais pas si devant les juges ils vont accepter ces preuves vu que je les ai récupérées en étant en arrêt de travail ainsi si le fait de consulter cette boîte est légal ou non.

Je vous rappelle que cette boîte est générique et non personnelle "compta@, info@, sav@, commande@..." mais elle contient tous les dossiers comptables et RH.

Je reste dans l'attente de votre aimable retour messieurs dames.

Je vous remercie d'avance.

Par morobar

Bonjour,

je ne sais pas si devant les juges

Cela dépend du tribunal.

En matière civile vos éléments ne seront pas admis.

En matière pénale tout est bon.